

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°1 :**HIPPODROME DU BOUSCAT –
CESSION D'UNE PARCELLE À LA
COMMUNE**Séance ordinaire du 7 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 35****Absent : 0****Excusé : 0**

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusé avec procuration :**Absent :****Secrétaire : Alain GERARD**

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

DOSSIER N° 1 : HIPPODROME DU BOUSCAT – CESSION D'UNE PARCELLE À LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité le projet d'implantation, sur le site de l'hippodrome, de deux entreprises locales intervenant exclusivement dans le domaine de l'équitation : les sociétés LIM France et FREEJUMPSYSTEM, respectivement spécialisées dans les secteurs de la sellerie et de l'étrier de compétition.

Il était notamment convenu que la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT, anciennement Société Anonyme de l'hippodrome du Bouscat, s'engage à mettre à disposition de la commune le « foncier ouest », terrain d'une superficie d'environ 7 hectares dont elle est restée propriétaire, conformément aux termes du protocole de réhabilitation de l'hippodrome signé le 15 décembre 2000. La commune pourrait ensuite mettre à disposition des sociétés LIM France et FREEJUMPSYSTEM, deux parcelles d'environ 5 000 m² chacune afin d'y construire les locaux, équipements et aménagements nécessaires à leurs activités.

Au regard des garanties exigées par les établissements bancaires sollicités par ces deux entreprises et du montant important de leurs investissements, le Conseil Municipal avait à leur demande, par délibération en date du 25 juin 2019, autorisé le maire à procéder à un échange de terrains d'une superficie de 10 000 m² entre la commune et la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT, afin de permettre à la commune de signer directement avec chacune d'entre elles un bail à construction.

Après un examen approfondi des conséquences juridiques et fiscales de cet échange entre une personne morale de droit privé et une collectivité territoriale, la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT a préféré proposer à la ville du Bouscat, en début d'année, une cession de cette même parcelle pour la valeur symbolique d'un euro. Par une délibération en date du 23 juin 2020, l'assemblée générale ordinaire de la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT a adopté, à l'unanimité, les modalités de cette cession et autorisé son Président à signer tous les actes nécessaires.

En référence aux principes et modalités de cette opération définis dans les délibérations des 12 décembre 2017 et 25 juin 2019, les baux à construction seront conclus pour une durée de trente années renouvelable une fois avec un prix de location de 2€/m², soit un loyer annuel cumulé de 20 000 euros. Au terme de ces baux ou dans le cadre d'une rupture anticipée de ces derniers, les constructions resteront dans la propriété de la commune sans indemnité.

VU les délibérations du 12 décembre 2017 et du 25 juin 2019,

VU l'avis des Domaines annexé à la délibération du 25 juin 2019,

VU la quatrième résolution, adoptée par l'assemblée générale ordinaire de la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT le 23 juin 2020, approuvant les modalités d'une cession de terrain à la commune,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer avec la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT un acte de cession d'un terrain d'une superficie de 10 000 m² situé sur l'hippodrome du Bouscat (parcelles cadastrées AR n° 104, 105, 106 et 107) pour la valeur d'un euro symbolique,

Article 2 : Réitère l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les actes modifiant les baux emphytéotiques signés avec la SARL HIPPODROME BORDEAUX – LE BOUSCAT, anciennement Société Anonyme de l'hippodrome du Bouscat,

Article 3 : Réitère l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec la société LIM FRANCE et avec la société FREEJUMPSYSTEM deux baux à construction pour deux terrains d'une superficie de 5000 m2 chacun, pour une durée de trente années renouvelables une fois.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2020

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small dot.

Patrick BOBET

